



**Bruxelles, le 9 février 2015
(OR. en)**

6048/15

**COTER 30
COMEM 26
COMAG 26
COAFR 53
COPS 39
POLMIL 17
IRAQ 4
CONUN 28
COHOM 22
COSI 20
ENFOPOL 36**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Council

en date du: 9 février 2015

Objet: Conclusions du Conseil relatives à la lutte contre le terrorisme

Les délégations trouveront en annexe les conclusions relatives à la lutte contre le terrorisme qui ont été adoptées par le Conseil le 9 février 2015.

Conclusions du Conseil relatives à la lutte contre le terrorisme

1. Le Conseil condamne fermement les attentats qui ont été perpétrés récemment par des groupes terroristes et des terroristes en Europe, au Proche-Orient, en Afrique et en Asie. Le terrorisme représente une menace directe pour l'ensemble des pays et toutes les personnes, quelles que soient leur origine ethnique, leur religion ou leurs convictions. À l'heure de la mondialisation, il n'est possible de contrer ce type de menace que par une coopération internationale et une action déterminée au niveau national. Dans ce contexte, le Conseil réaffirme que l'UE soutient avec force les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier les résolutions 2170 et 2178, et appelle tous les pays à prendre les mesures nécessaires pour en garantir la mise en œuvre rapide tout en respectant pleinement les droits de l'homme et l'État de droit.
2. Le Conseil demande qu'une action globale soit menée contre le terrorisme, dans le prolongement de la stratégie de lutte contre le terrorisme arrêtée par l'UE en 2005 et dans le plein respect du droit international, des valeurs fondamentales et des normes internationales en matière de droits de l'homme. S'il est vrai que la lutte contre le terrorisme incombe au premier chef aux États membres, l'UE peut néanmoins y apporter une plus-value, à maints égards. Les mesures prises dans le domaine de la justice et des affaires intérieures doivent être complétées par un dialogue et une communication sur le plan extérieur, en particulier vis-à-vis des pays du Proche-Orient, de l'Afrique du Nord, du Sahel et du Golfe. Une coordination étroite entre l'action menée sur le plan intérieur et celle qui l'est sur le plan extérieur, d'une part, et entre les acteurs concernés de l'UE et les États membres de l'UE, d'autre part, renforcera l'impact de nos efforts communs. Nous devons mettre davantage l'accent sur la prévention du terrorisme, et notamment sur la lutte contre la radicalisation, le recrutement de terroristes, la fourniture à ceux-ci d'armes et de matériel et le financement du terrorisme, ainsi que nous attaquer aux facteurs déclencheurs, comme les conflits, la pauvreté, la prolifération d'armes et la fragilité de certains États, qui permettent aux groupes terroristes de prospérer.

3. Dans ce contexte, le Conseil décide d'intensifier d'urgence l'action extérieure qu'il mène en matière de lutte contre le terrorisme, notamment en Méditerranée, au Proche-Orient, y compris au Yémen, en Afrique du Nord, plus particulièrement en Libye, et au Sahel. La lutte contre le terrorisme sera pleinement intégrée à la politique étrangère de l'UE. Le Conseil préconise d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie de l'UE concernant la lutte contre le terrorisme et les combattants étrangers axée sur la Syrie et l'Iraq (adoptée le 20 octobre 2014), l'accent étant mis en particulier sur les combattants terroristes étrangers, ainsi que de la communication de l'UE sur le Maghreb. Le Conseil se félicite de la communication conjointe sur la stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq ainsi que pour la menace que représente Daech, et attend avec intérêt sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.
4. Plus particulièrement, le Conseil se félicite des initiatives suivantes, destinées à être mises en œuvre dans le courant de 2015, en s'appuyant sur les actions qui sont déjà menées dans le domaine de la justice et des affaires intérieures et en matière de politique étrangère et de sécurité.

Renforcer les partenariats avec des pays de premier plan

- La lutte contre le terrorisme sera prise en compte dans le dialogue politique que l'UE mène avec des pays tiers pour promouvoir la coopération internationale et la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies.
- Des dialogues ciblés et plus approfondis portant sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme seront menés avec l'Algérie, l'Égypte, l'Iraq, Israël, la Jordanie, le Maroc, le Liban, l'Arabie saoudite, la Tunisie et le Conseil de coopération du Golfe. Par ailleurs, la coopération avec la Turquie devrait être renforcée conformément aux conclusions du Conseil des affaires générales de décembre 2014.
- Le dialogue politique avec la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union africaine et d'autres structures de coordination régionale pertinentes, telles que le G5 du Sahel, sera renforcé.

- Des plans d'action en matière de lutte contre le terrorisme seront élaborés, dans un premier temps avec le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie et le Liban; ils porteront notamment sur des mesures visant à décourager et à entraver les déplacements de combattants terroristes étrangers, ainsi qu'à gérer le retour de ceux-ci. Une attention sera également accordée à une coopération ciblée, dans le domaine de la lutte antiterroriste et de la lutte contre l'extrémisme violent, avec les pays des Balkans occidentaux et d'autres pays touchés par le phénomène des combattants terroristes étrangers. Compte tenu de l'importance que revêt la création de réseaux de décideurs politiques et d'experts en matière de sécurité de part et d'autre de la Méditerranée, un segment ministériel sera ajouté au groupe Euromed sur les combattants terroristes étrangers mis en place par le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme et le SEAE.
- Des experts en matière de sécurité/lutte contre le terrorisme seront déployés dans un certain nombre de délégations de l'UE de premier plan, afin de renforcer leur capacité de contribuer aux efforts déployés par l'Europe pour lutter contre le terrorisme et d'assurer une liaison plus efficace avec les autorités locales compétentes, les moyens de lutte contre le terrorisme dont dispose le SEAE continuant à être renforcés en parallèle.

Soutenir le renforcement des capacités

- D'autres projets et activités de renforcement des capacités seront lancés avec les pays intéressés du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui porteront sur la répression, la justice pénale, la réforme du secteur de la sécurité, y compris les infrastructures de crise, la réaction en cas de crise et de situation d'urgence, le contrôle des frontières et la sûreté aérienne, la communication stratégique, la radicalisation, la lutte contre la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, le recrutement de terroristes et le financement du terrorisme, dans le plein respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et en étroite coopération avec Europol, Eurojust, Frontex et le Collège européen de police.
- L'UE répondra favorablement à la demande d'assistance de l'Iraq concernant la lutte contre le terrorisme. Des projets seront lancés sous peu pour aider les pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à mettre en œuvre la résolution 2178 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les combattants terroristes étrangers, ainsi que pour prévenir la radicalisation en Jordanie et au Maghreb. En outre, une assistance supplémentaire en matière de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme sera fournie aux pays de la région dans les prochains mois, notamment sur le plan de la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, y compris les combattants retournant dans leur pays d'origine, et de la réforme du secteur de la sécurité. Le réseau de sensibilisation à la radicalisation travaillera avec les pays intéressés de la région sur la prévention de la radicalisation.

- L'UE s'emploiera à élaborer des cadres d'échange d'informations et à mettre en place des moyens qui permettent à ses agences d'avoir des contacts plus stratégiques avec les pays de la région pour renforcer la coopération dans les domaines répressif et judiciaire.

Lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent

- Un soutien sera apporté aux initiatives internationales visant à lutter contre la radicalisation et le terrorisme, comme le premier centre d'excellence international pour la lutte contre l'extrémisme violent ("Hedayah") à Abou Dhabi et le Fonds mondial pour la mobilisation et la résilience communautaire (GCERF) à Genève, parallèlement à l'action efficace du réseau de sensibilisation à la radicalisation mis en place par l'UE, qui offre une expertise pour le dialogue avec des communautés locales et des pays tiers. La haute représentante, la Commission et le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme participeront au sommet sur la lutte contre l'extrémisme violent et aux manifestations parallèles, qui se tiendront du 18 au 20 février 2015 à Washington DC.
- Des mesures seront prises en vue d'améliorer la communication stratégique, d'élaborer une stratégie de sensibilisation à l'égard du monde arabe, et notamment des messages visant à contrer la propagande terroriste, de promouvoir les droits fondamentaux et, compte tenu de l'utilisation abusive de plus en plus fréquente d'Internet dans la radicalisation, d'agir sur les médias sociaux et de renforcer la communication en arabe. Dans le cadre de ce processus, nous pourrions solliciter l'expertise de l'équipe de conseillers en communication stratégique pour la Syrie.
- Le dialogue interconfessionnel, le dialogue avec la société civile, les contacts entre personnes et les échanges universitaires et culturels seront facilités. La possibilité de créer un groupe de personnalités éminentes d'Europe et du monde musulman sera examinée, en vue de favoriser la multiplication des échanges intellectuels et de promouvoir la tenue de dialogues thématiques plus vastes sur les causes et les ramifications du terrorisme ainsi que sur la radicalisation dans nos sociétés. Dans ce contexte, les institutions concernées de l'UE seront invitées à étudier de nouvelles possibilités de coopération avec des acteurs tels que la Fondation Anna Lindh pour le dialogue des cultures, établie à Alexandrie, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations unies, établie à New York, et le Centre international Roi Abdullah Ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel, établi à Vienne.

- L'UE s'attaquera aux facteurs déclencheurs de la radicalisation en soutenant les initiatives menées dans la région en ce qui concerne la jeunesse, l'éducation, la formation professionnelle, les perspectives d'emploi, la société civile, la réforme du secteur de la sécurité et le rôle des femmes. Elle travaillera avec des organisations confessionnelles, le cas échéant.
- Le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme sera invité à poursuivre les efforts qu'il déploie pour défendre et prôner la liberté d'expression, la liberté de religion ou de conviction et d'autres valeurs universelles, en particulier dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Favoriser la coopération internationale

- Un soutien continuera d'être accordé à la coopération avec les Nations unies en ce qui concerne les initiatives visant à renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. L'UE s'investira encore davantage au sein du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, notamment en jouant un rôle actif dans l'élaboration d'initiatives inspirées du Forum, comme le centre Hedayah, à Abou Dhabi, le Fonds mondial pour la mobilisation et la résilience communautaire (GCERF) et l'Institut international pour la justice et l'État de droit, établi à Malte.
- La coopération avec les partenaires et pays de premier plan sera renforcée en ce qui concerne la lutte contre le financement du terrorisme, en particulier le financement de Daech. Conjointement avec les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Suisse, la Norvège, le Japon et des organismes des Nations unies, l'UE a organisé, les 4 et 5 février 2015 à Bruxelles, un atelier consacré à la lutte contre le financement de Daech, dans le but d'intensifier les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les pays tiers. L'UE engagera avec les pays du Conseil de coopération du Golfe un dialogue sur la lutte contre le financement du terrorisme, en particulier le financement de Daech, et coopérera étroitement avec ses partenaires, notamment ceux de la coalition mise sur pied pour combattre l'EIIL.
- Le rôle que joue l'INTCEN de l'UE en tant que centre d'analyse du renseignement stratégique au niveau de l'UE, y compris en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, sera renforcé dans le cadre des paramètres existants.
- Concernant les données des dossiers passagers (PNR), nous souscrivons pleinement à la déclaration commune que les ministres JAI ont adoptée à Riga et recherchons des solutions satisfaisantes pour l'échange de ces données avec les pays tiers concernés.

- Dans le prolongement de sa stratégie de 2005, l'UE luttera contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, en particulier dans les Balkans occidentaux et en Libye, et promouvra dans son voisinage méridional le traité sur le commerce des armes.

S'attaquer aux facteurs déclencheurs et aux crises en cours

- Compte tenu du rôle que les conflits non réglés jouent dans le cadre de la radicalisation et du recrutement de terroristes, l'UE se mobilisera encore davantage pour tenter de trouver des solutions et repenser les politiques et approches actuelles. Elle atténuera les menaces terroristes et les risques de déstabilisation par la mise en œuvre de son approche globale combinant moyens diplomatiques et socioéconomiques et instruments de développement, de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de gestion de crises.
- La haute représentante et la Commission seront invitées à continuer d'assurer un financement suffisant et une utilisation cohérente des instruments pour lutter contre la menace terroriste et passer efficacement d'une alerte rapide à une action rapide. La lutte contre le terrorisme, y compris la prévention de la radicalisation, sera prise en compte s'il y a lieu dans la programmation de l'assistance, en mettant pleinement à profit les lignes directrices de l'OCDE sur la prévention du terrorisme. Les délégations de l'UE dans la région ont été invitées à travailler avec les gouvernements des pays hôtes au recensement rapide des possibilités de mise en place de projets de jumelage et d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

5. Les présentes conclusions serviront de contribution du Conseil des affaires étrangères pour les travaux de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement du 12 février 2015. Le Conseil est convenu d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre lors de ses prochaines sessions, également dans la perspective des réunions du Conseil européen à venir.